

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

## COMITE SYNDICAL

9 JUILLET 2021

Le 9 juillet à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	21
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6 666 voix présents ou représentés :	6 872.24

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Affichage le :

### Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJJAJI, Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET (n'a pas participé au vote), (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU (a participé au vote, départ à 19 h 00), Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ (n'a pas participé au vote), Coralie BOURDELAIN (n'a pas participer au vote), (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Béatrice VIAL, (Communauté de Communes du Trièves), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est).

### Suppléant présent :

M. Joël GULLON, (Bièvre Isère Communauté).

### Personnes ayant donné pouvoir :

M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. CARDIN  
 M. Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme GERIN  
 M. Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme GERIN  
 M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Martial SIMONDANT  
 Mme Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir J. GULLON  
 M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à CLAPPAZ  
 M. Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves),

### Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Didier LOCATELLI, (Cabinet New Deal), Arnaud GERME, Amandine DECERIER, Marie ARDIET, Cécile BENECH, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

### Absents excusés :

Claudine LONGO, (Grenoble-Alpes Métropole), Christian DREYER, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté)

**Objet : Finances – Régularisation amortissements de l'année 2018**

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2021

### DELIBERATION N° 21-VII-III

**Objet : Finances – Régularisation amortissements de l'année 2018**

Mesdames, Messieurs,

Sur l'état de l'actif de l'établissement public du SCoT, la fiche n°53, correspondant à un serveur mac mini, fait apparaître une valeur brute de 2 856 € contre 1 428 € dans l'application hélios. L'acquisition a été faite par le mandat 77 de 2017 pour un montant de 1 428 €. En conséquence, l'amortissement annuel devrait être de 476 € et non 952 €.

Or, l'amortissement de cette fiche a été de 952 € en 2018 contre 476€.

Afin de régulariser, il convient de corriger le trop amorti de l'année 2018 par une écriture en situation nette. Cette écriture sera réalisée uniquement par la paierie départementale et consistera en un mouvement sur le compte 28183 en contrepartie du compte 1068 pour le montant de 476 €.

**Après en avoir délibéré le Comité syndical :**

- Autorise le comptable à mouvementer le compte 28183 en contrepartie du compte 1068 pour un montant de 476 €

Vote : à l'unanimité  
Voix pour : 6 872,24  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 9 juillet 2021

La Présidente

Laurence THERY